



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215900176-20240912-DE240991-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12 septembre 2024

Convocation du : 5 septembre 2024

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le douze septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRÉSENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Philémon BRUNET ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie PRINGUEZ

DE24.099

FINANCES
FESTIVITÉS DE NOËL
TARIFS DES ANIMATIONS

Autorisation - Approbation



A l'occasion des fêtes de fin d'année et afin de participer au développement de l'attractivité de la ville, un programme d'animations sera proposé. Il s'articulera autour de plusieurs événements et notamment un marché de Noël.

Ce marché de Noël sera composé de chalets de commerçants, d'artisans et de créateurs. Il se situera sur la place du Général de Gaulle, face à l'Hôtel de Ville du 11 au 15 décembre 2024.

Un programme d'animations sera proposé et notamment la mise en place de deux attractions : un carrousel et une descente de luge. Afin de garantir l'accès aux manèges pour le plus grand nombre d'enfants et de familles, la ville souhaite proposer un tarif unique et accessible pour les deux activités (2€ par attraction).

La participation des usagers sera encaissée par le biais de la régie des droits de place, selon les modes d'encaissement proposés par celle-ci, contre remise d'un ticket.

Ces animations seront accessibles aux horaires suivants :

- Mercredi 11 décembre 2024 de 14h à 19h,
- Jeudi 12 décembre 2024 de 16h à 19h,
- Vendredi 13 décembre 2024 de 16h à 21h,
- Samedi 14 décembre 2024 de 10h à 21h,
- Dimanche 15 décembre 2024 de 11h à 20h.

Enfin, à l'instar de 2022 et 2023, des animations seront proposées au sein de l'Hôtel de Ville et notamment des ateliers créatifs organisés par le service Temps de l'Enfant. Les modalités organisationnelles testées en 2023 ayant très bien fonctionné, il est proposé de les renouveler et donc de maintenir une participation symbolique de 2€ par participant et par atelier afin de fiabiliser les inscriptions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le tarif à 2 € le ticket pour les attractions
- de fixer le tarif des animations proposées par le service « Temps de l'Enfant » à 2€ par participant et par atelier
- d'inscrire les recettes au budget 2024

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,

Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille